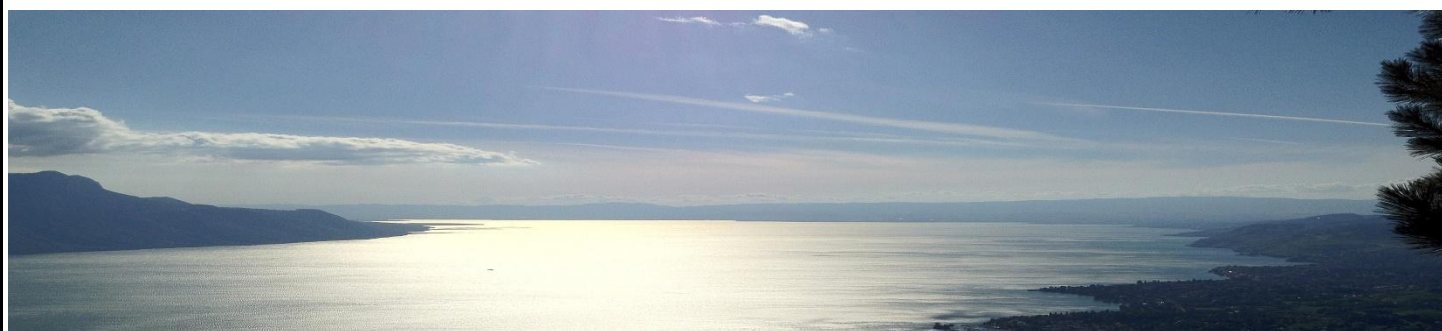




COMMUNE DE MONTAGNY

No 5

*Edition du mois de
Mai 2016*



*** Sommaire ***

L'Edito du Syndic	1-2
Extrait du PV du 16.12.2015	3
Prochaine séance du Conseil	3
Horaire été adm. Communale	3
Infos diverses	4-5-6
Fête de la musique	7
Programme Jeunesse - 2016	8
Village solidaire	9
Vin de la commune	10-11
Cours pour chiens	12
Qualité eau potable 2015	13
ECA – Réflexe - Prévention	14
Info Patrimoine mobilier	15
Abbaye militaire	16-20

*** L'Edito du Syndic ***

Chères Montaniacoises,
Chers Montaniacois,

Au nom des mes collègues municipaux et en mon nom, je tiens à exprimer à toutes les électrices et à tous les électeurs mes plus vifs remerciements pour avoir élu et réélu les membres de la Municipalité pour la nouvelle législature (2016-2021), débutant au 1^{er} juillet prochain.

Au nom de l'Exécutif, je tiens ici à remercier très chaleureusement la Municipale Isabelle Capt Gigon qui se retire après s'être dévouée durant cinq années à la tête de la police des constructions de notre commune. Pour la remplacer au sein de la Municipalité, le corps électoral a désigné M. Jean-François Ballif, en qualité de municipal. Bienvenue à lui au sein du collège municipal !

Rappelons que la dernière législature fut riche en réalisations, en voici certaines : organisation de séances thématiques pour les membres du Conseil communal, transformation du pavillon des pompiers en locaux pour le Service de la voirie et des bâtiments ou pour une salle de classe, réfection totale de la Grande Salle, introduction de la « Fête de la Musique », achats d'œuvres pour la Maison de Commune, réaménagement du chemin des Haies, ou hélas l'introduction obligatoire de la taxe au sac, ...

De nombreux projets sont également en cours et citons notamment : dans le cadre de l'aggloY et en matière d'urbanisme, le Plan directeur localisé de Chamard ou encore la sécurisation et la renaturation de la Brine par l'Entreprise de correction fluviale !

Durant cette période, Montagny a connu nombre de rencontres, dont la plus marquante fut certainement le Giron 2011 de la Société de jeunesse qui a redonné un esprit de corps et d'entraide entre jeunes et habitants de tous âges.

Nous avons malgré tout pu maintenir une fiscalité raisonnable, puisque le taux demeure l'un des plus attractifs de la région et les comptes 2015 se présentent sous de très bons auspices...

Cependant, le futur en matière financière avec l'introduction d'une nouvelle péréquation et l'introduction de la réforme cantonale des entreprises (RIE III) nous laisse plus que songeurs...

Les défis seront certainement importants pour la prochaine législature et votre

Municipalité saura faire de son mieux pour la défense des intérêts de la collectivité et le bien-être des habitants.

Mais avant, participez seul, en famille ou avec vos amis d'ici ou d'ailleurs, aux prochaines manifestations : comme l'Abbaye avec ses coups de canons à l'aube du samedi ou avec son traditionnel cortège du dimanche...

Et venez aussi, lors du solstice du 21 juin, à la Fête de la Musique qui verra la participation d'encore plus de musiciens !

Espérons donc que le soleil ou une météo clémente soit de la partie durant ces moments forts, de même que pour la Fête nationale qui sera célébrée, cette année, sous tente juste à côté du Temple !

Bienvenue à toutes et à tous !

Que le printemps et l'été puissent vous être agréables !

Avec mes très cordiaux messages,
Votre Syndic, Frédéric R. Rohner



EXTRAIT DE PROCES-VERBAL

Séance du 16 décembre 2015

Présidence : M. Jean-Marc Cochet, Président

Présents : 23 membres

Le Conseil communal de Montagny-près-Yverdon a

- Accepté le budget pour 2016 avec **Fr. 4'258'012.--** aux revenus, **Fr 4'754'629--** aux charges, laissant apparaître un déficit de **Fr. 496'617.--**.
- Accepté le préavis municipal No 44/15 concernant l'adoption des statuts de la nouvelle Association intercommunale du Centre de Sous-Produits Animaux d'Yverdon-les-Bains et région.

La prochaine séance du Conseil communal aura lieu le

Le 13.06.2016 à 20h00

à la salle du Conseil

***Nous souhaitons à toutes et à tous
la cordiale bienvenue***

Horaires d'été de l'administration communale

Nous vous informons que le guichet du bureau communal sera fermé
le lundi soir du 04 juillet au 15 août y compris.

Les ouvertures de lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 restent les mêmes.

En cas d'urgence uniquement, vous pouvez appeler le 024 / 447 21 71



RECYT prévisions

Avis aux propriétaires de chiens



Nous rappelons à tous les propriétaires et détenteurs de chiens de veiller à ce que leur compagnon à 4 pattes dérange le moins possible le voisinage par ses aboiements et qu'il ne se promène pas librement sur le domaine public.

Il est très important pour le confort de tout le monde que les propriétaires de chiens ramassent les excréments sur la voie publique, sur les propriétés privées et également dans les champs.

Des Sac-o-mat sont disponibles à différents endroits de la commune.

Merci de bien vouloir respecter ses consignes !

Déchets jetés sur la voie publique



La Municipalité dans un souci de maintenir la commune propre et agréable, vous remercie de bien vouloir ne pas jeter vos déchets sur la voie publique.

CIMETIERE



A notre grand regret, nous constatons que des citoyens se permettent de déverser leurs ordures ménagères dans le container du cimetière.

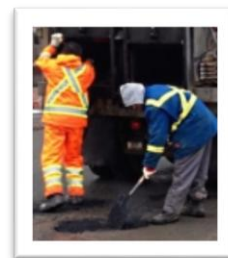
Ce dernier est réservé uniquement pour les déchets du cimetière. Nous vous prions donc de bien vouloir respecter cet endroit. Si nous venions à constater à nouveau ce genre d'abus, la Municipalité se verra dans l'obligation de sanctionner les personnes concernées.

Merci de votre compréhension !

NOUVEAU

Dorénavant les employés du Service de la voirie sont en possession d'un téléphone de piquet et seront donc atteignables au numéro suivant :

078/911.57.57



Taille des haies, arbustes et talus en bordures de routes et forêts

Nous vous rappelons que, l'été arrivant, il est nécessaire de couper les plantations en bordure des routes et d'effectuer régulièrement la taille de vos haies, de même qu'en lisière de forêts.

De plus, nous vous informons que si vous avez besoin d'aide pour effectuer ces tâches, la commune se propose volontiers de le faire, ceci bien-entendu à vos frais.

Pour cela, vous pouvez contacter notre employé communal, M. François Henny, qui vous renseignera avec plaisir, au no de tél : 078 911 57 57



Comportement à risque chez les jeunes :

Ouverture d'un portail web



Destiné aux parents et à leurs enfants, ce nouveau portail met à portée de clics les informations concernant les problèmes rencontrés par les jeunes. Il a été développé par les Conseils régionaux de prévention et de sécurité. Ce site vise à promouvoir le dialogue dans un cadre éducatif. Il est accompagné d'un mémento qui regroupe les principales questions en matière de comportements juvéniles à risques. Ce dispositif contribue à enrichir les diverses actions de soutien à la parentalité, développées par l'Etat.

Ce site regroupe toutes les informations utiles aux familles visant à les aider à gérer les problèmes que peuvent rencontrer leurs enfants (monde numérique, sorties, alcool, armes, cyber harcèlement, drogue, violences, etc...)

Site : www.sois-prudent.ch

Nouveau Site d'échange de garde d'enfants entre parents

Ce site propose aux parents de s'échanger des gardes d'enfants entre eux, sans argent, mais de manière équitable en s'échangeant des points. Une manière de permettre aux parents qui n'ont pas les moyens de se payer une baby-sitter, ou qui n'en trouvent pas, de tout de même pouvoir faire garder leurs enfants. C'est aussi une solution qui pourrait aider certains parents à s'organiser pour venir chercher les enfants à l'école ou à la garderie par exemple à tour de rôle en groupant les transports.

www.youarewelcome.ch



Chemin de la Vignette 2C
Mobile 079 699 18 21
bertholetburri@gmail.com
www.b-b.services.ch

Jeune entreprise dynamique installée dans notre beau village, vous propose ses services pour tous les travaux de rénovations, entretiens de votre maison ou appartement, spécialisés dans le montage et démontage de cuisine, la plâtrerie-peinture et tout autres travaux, nous vous accompagnons dans votre projet de A à Z. Notre force se trouve dans un service proche des gens, avec une écoute réelle des besoins dans le respect des délais ainsi que du budget, les règles de l'art dans la construction se perdent et nous sommes là pour les remettre au cœur de votre projet.

Nous restons à votre service et disponibilité pour vous servir, n'hésitez pas à nous contacter pour vous aider, sans aucun engagement.

Bien à vous

Johan Burri

Nouzha Bigot

Infirmière indépendante

Soins à domicile sur rendez-vous



Soins généraux
Plaies et cicatrisation
Soins palliatifs
Psychiatrie

Mobile +41 79 842 11 95

n.bigot84@gmail.com

rcc z4632.22 – reconnu LAMAL

Sécurité publique

Dans le dessein de renforcer la visibilité et la prévention, la Municipalité a conclu une convention avec la commune de Grandson afin de bénéficier de la présence d'une assistante de sécurité publique. Mme Maryline Roduit est entrée en fonction à Grandson le 1^{er} avril et effectuera des prestations pour Montagny, dès le 01.07.16.

Dans le métier depuis 2008 auprès de communes neuchâteloises, elle apprécie tout particulièrement le contact avec la population afin de trouver des solutions ensemble. Ses principales missions seront l'application du règlement général de police de la commune, ainsi qu'une visibilité auprès des habitants.

La Municipalité se réjouit de cette nouvelle collaboration.

Fête de la musique

Mardi 21 juin 2016

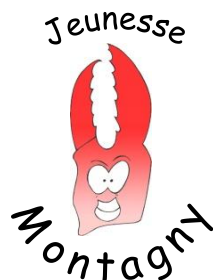


A l'occasion de la Fête de la Musique, La Municipalité a le plaisir de vous convier à un concert, donné par : **l'ensemble musical Nordsband composé de nombreux jeunes musiciens provenant de tout le Nord Vaudois et par l'Harmonie de Colombier, magnifique ensemble de très bon niveau comptant plus de 50 musiciens.**

- + Dès 19h00, un apéritif sera offert avant le concert uniquement
- + A 19h30, sur la Place, début du concert
- + Lors de cette soirée, des grillades (saucisses) vous seront proposées pour Fr. 5.--, ainsi que du vin et des boissons sans alcool

En cas de mauvais temps, cette soirée sera donnée à la Grande salle.
Venez nombreux partager un bon moment de convivialité.





Programme de l'année 2016

Jeunesse de Montagny

Abbaye de Montagny

- **Mardi 7 juin** : ramassage des œufs dans le village, en fin d'après-midi.
- **Jeudi 9 juin** : ramassage des œufs dans le village, en fin d'après-midi.
- **Samedi 11 juin** : réveil du village à l'aube.
- **Dimanche 12 juin** : Omelette géante offerte aux habitants, à la grande salle, dès 17h00.

Tour de Jeunesse

- **Vendredi 24 juin** :
Tournoi de pétanque en doublette dès 19h30 (CHF 20.-/équipe).
Inscription sur place dès 18h30.
Caveau, petite restauration.
- **Samedi 25 juin** :
Tournoi de volleyball mixte (une fille min.) dès 19h00 (CHF 40.-/équipe).
Inscription par e-mail : sports@jeunesse-montagny.com
Ou par téléphone : 079/204.62.13 jusqu'au 21.06.2016.
Caveau, petite restauration et diffusion du match de l'EURO 2016.
Soirée all style à la grande salle.

Tir à la Pince

- **Samedi 1^{er} octobre** :
Tir au stand de Chamblon de 9h00-12h00 et de 13h30-17h (inscription sur place).
Grillades à disposition dès 12h00 au stand de tir.
Prix de la « passe souper » : CHF 20.- (2 coups d'essai, 10 coups sans marquer).
Chaque tireur gagne un lot !

Souper à la grande salle de Montagny :
Apéro offert dès 19h30.
Fondue vigneronne à volonté (CHF 40.-/personne).
Inscription par e-mail : inscriptions@jeunesse-montagny.com
Ou par téléphone : 079/204.62.13

Bal de Jeunesse

- **Samedi 5 novembre** :
Soirée canadienne avec cocktail et bières spéciales.
Entrée : CHF 10.-/personne ou gratuit avec pull de jeunesse ou tenue canadienne.
Soirée interdite au moins de 16 ans.



SANTE MONTAGNY !

Réservez déjà la date du samedi 8 octobre 2016

Petit à petit, « **Village Solidaire à Montagny** » a concrétisé son existence durant l'année 2015, au travers des rencontres mensuelles régulières entre habitants concernés par l'idée et acquis au projet.

Ainsi, plusieurs activités ont été mises en route, comme par exemple des repas communautaires, des marches, la récolte des petites histoires du village, des visites d'entreprise, des causeries, des contes, des découvertes de plantes sauvages, ...

Village Solidaire peut aussi compter sur les ressources de sociétés déjà existantes, en particulier de la société de gymnastique. La « gym », c'est bon pour la santé de tous, bon pour tous les âges de la vie, des tout-petits aux aînés, en passant par les parents et les ados.

C'est aussi notre credo, nous avons envie d'ouvrir la barrière de l'âge définie dans le projet « Village Solidaire 55 ans & Plus » et sommes en train de mettre sur pied une journée « **Santé Montagny !** » intergénérationnelle, organisée conjointement avec la société de gymnastique et Espace Prévention : nous aurons des ateliers pour les jeunes, pour les moins jeunes, pour la relaxation – ici, les actifs sont très concernés – et tout ceci sera complété avec des ateliers de cuisine bien-être et un repas en commun. Une petite participation financière aux ateliers sera demandée à l'inscription.

Réservez d'ores et déjà la date du 8 octobre 2016.

Une information tous ménages plus détaillée avec bulletin d'inscription vous sera envoyée d'ici cet été, et nous espérons que vous serez nombreux à participer à « **Santé Montagny !** »

Encore un mot à propos du local qui sera mis à disposition par la Commune pour les habitants ; celui-ci est situé au rez-de-chaussée de l'Ancien collège : les travaux ont démarré et devraient être terminés à la fin de l'été. Avec ce projet, nous pourrions ainsi disposer d'un endroit destiné aux activités ouvertes à tous.

Votre « Village Solidaire »

Vin de la Commune de Montagny-près-Yverdon

Le millésime 2015 est arrivé

Nous vous proposons d'acheter des bouteilles de la commune :

Le Blanc et le Rouge (en bouteille ou en désirée)

Le Rosé (uniquement en désirée)

Bouteille de blanc, 75 cl :	CHF 9.--
Bouteille de rouge, 75 cl :	CHF 10.--
Désirée, 50 cl :	CHF 7.--

Paiement comptant à la livraison.

Commande au moyen du bulletin annexé,
jusqu'au vendredi 10.06.2016



Dégustation et réception des marchandises

Samedi 18.06.2016

*De 10h00 à 12h00
au local de la voirie.*



Achat des verres

*Nous vous offrons la possibilité d'acheter des verres à vin rouge
de 2,5dl, munis de l'écu de la commune :*

1 verre à vin rouge de 2,5 dl : CHF 3.50

1 carton de 6 verres : CHF 20.--



ENTRE CHIENS ET CHATS

Nouveau à Vuarrens

Aurélié Pavillard. Ch. de la Riaz 15, 1418 Vuarrens

Tél. 021 905 22 06 Mobil. 079 476 16 90

www.entre-chiensetchats.ch

NOS DIFFERENTS COURS POUR CHIENS

Cours obligatoire théorique

Cela concerne toutes les personnes qui n'ont jamais eu de chien et qui veulent faire ou ont fait l'acquisition d'un chien depuis le 01.09.2008.

Le cours théorique se fait sur un jour et dure environ 4 heures.

A la fin du cours vous obtenez une attestation de compétence FPC (futur propriétaire de chien)

Tarif: Fr. 120.-- /personne

Groupe de 4-6 participants

Cours obligatoire pratique

Cela concerne toutes les personnes qui reprennent un nouveau chien.

Le cours pratique se fait en 4 fois 1 h par semaine.

A la fin du cours vous obtenez une attestation de compétence PNC (propriétaire d'un nouveau chien)



Tarif: Fr. 150.-- / personne

Groupe de 4 participants

Possibilité de le faire en cours privé ou semi-privé

Cours d'obéissance de base

Socialisation et éducation: afin d'apprendre les règles élémentaires à son chien: s'asseoir, se coucher, revenir au rappel, marcher en laisse sans tirer. Toutes ces petites choses qui nous facilitent la vie au quotidien.



Tarif: 25.--/cours /pers.

Possibilité de faire un abonnement de 10 leçons pour Fr. 180.--

Cours de 1h

Groupe de 4 participants

Cours privé Fr. 80.--/h

supplément pour déplacement si nécessaire.

Cours Ludiques

Pour toutes les personnes qui ont envie de faire bouger leur chien dans un cadre ludique et jovial.

Nous vous proposons :

- Initiation au clicker training
- Court d'agility
- Court de dog dancing



Cela renforce la complicité entre le maître et son chien.

Tarif : 25.--/cours/pers.

Possibilité de faire un abonnement de 10 leçons pour Fr. 180.-

Qualité de l'eau potable en 2015

Bactériologie

Dans l'ensemble du réseau, l'eau était de très bonne qualité bactériologique en 2015. Aux points de consommation représentatifs, sur les 240 échantillons, aucun dépassement des normes en vigueur n'a été décelé. La valeur moyenne annuelle pour l'ensemble des analyses des germes aérobies mésophiles est de 15 UFC/ml ; le seuil de tolérance étant de 300 UFC/ml.

Paramètres physiques et chimiques

Dureté totale : minimum 15.3 °f, maximum 27.3 °f et en moyenne 22.4 °f (degrés français), soit une eau moyennement dure.

Température moyenne	13.3 °C	pH	7.35 - 8.3
Calcium mg/l	51.1 - 82.7	Chlorures mg/l	3.1 - 14.3
Magnésium mg/l	6.1 - 16.3	Nitrates mg/l	1 - 11.8
Sodium mg/l	1.6 - 7.6	Sulfates mg/l	11.9 - 43.6
Potassium mg/l	0.7 - 12	Hydrogénocarbonates mg/l	167.14 - 297.1

L'eau ne contient que très peu de nitrates, 5,2 mg/l en moyenne, le seuil de tolérance étant de 40 mg/l.

Conclusions

L'eau fournie par Sagenord correspondait parfaitement aux normes de boisson en 2015. C'est une eau équilibrée, de type calco-carbonique, faiblement minéralisée et de dureté moyenne. Elle peut être consommée sans modération.



L'ECA vous apprend le « réflexe-prévention »



Chaque année, des centaines d'entreprises, administrations, écoles, etc... proposent à leurs collaborateurs de suivre les cours de l'ECA sur les gestes à adopter face aux dangers du feu. Cette formation leur donne les clés nécessaires pour prévenir ou faire face au départ d'un feu sur leur lieu de travail.

Conjuguant théorie, projection de films, démonstrations, exercices pratiques et conseils, ces cours dispensés au Centre de formation de l'ECA ou sur le site même des entreprises, sont utiles pour appliquer les principes de précaution et savoir agir avec clairvoyance face au danger d'incendie.

Les participants apprennent ainsi à connaître les classes de feux, s'exercent à l'extinction et s'initient aux procédures d'alerte.

« Ces structures ont saisi l'importance de donner à leurs collaborateurs les moyens d'agir vite »

PME ou grandes entreprises, administrations privées ou publiques, commerces, centre de soins, d'accueil et de loisirs, mais encore musées, hôtels et restaurants, toutes ces structures ont saisi l'importance de donner à leurs collaborateurs les moyens d'agir vite et orienter judicieusement leurs visiteurs ou clients lors de situations d'urgence.

Pour en savoir plus :

Centre-de-formation@eca-vaud.ch

Tél : 058 721 21 21.

L'exposition interactive et gratuite sur les dangers du feu et des éléments naturels est ouverte à toutes et tous

Ecoles enfantines, passeports-vacances, anniversaires, sorties d'entreprises ou de sociétés, familles ou visiteurs individuels et personnes en situation de handicap sont les bienvenus à l'occasion des visites guidées durant lesquelles ils se familiariseront avec les effets parfois imprévisibles du feu et des forces de la nature. De façon ludique et interactive, ils apprendront les comportements à adopter lorsque les secondes comptent.

Lieu : Avenue du Grey 113, 1018 Lausanne, parking gratuit de 100 places.

Visites guidées (durée de 90 à 120 minutes) / Sur réservation uniquement. Plusieurs formules à choix adaptées aux souhaits des visiteurs. Ouverture tous les jours et soirs en semaine y compris le samedi.

Information concernant le patrimoine mobilier non cantonal (LPMI)

Comme vous le savez certainement, la Loi sur le Patrimoine Mobilier et Immatériel est entrée en vigueur le 1^{er} mai 2015. L'une de ses grandes innovations est de pouvoir prendre en compte le patrimoine mobilier en mains privées (tant de personnes physiques que d'associations, de fondations ou des Communes elles-mêmes). Elle permet d'établir un inventaire de ce patrimoine, dans la mesure où il présente un intérêt important pour le Canton de Vaud ou entretient un lien significatif avec lui.

Constatant un certain déficit d'information sur cette question, nous nous permettons de vous informer pour vous sensibiliser à ces nouvelles dispositions. Si, dans le cas de votre pratique, vous apprenez l'existence de biens mobiliers remarquables qui mériteraient d'être signalés soit pour être inventoriés, soit parce qu'ils nécessitent une mesure de sauvegarde, nous vous saurions gré de bien vouloir faire connaître cette nouvelle possibilité au propriétaire de ce bien et l'inciter à prendre contact avec la coordinatrice du patrimoine mobilier qui se tient à votre disposition pour en parler plus amplement (ariane.devanthery@vd.ch, 021 316 07 51).

Chaque inscription dans cet inventaire se fait sur une base volontaire et d'un commun accord entre le propriétaire et l'Etat.



ABBAYE MILITAIRE DE MONTAGNY

Quelle est l'origine des Abbayes

Les Abbayes ont une longue histoire presque aussi vieille que notre Confédération helvétique. Pendant des siècles, les abbayes vaudoises ont vécu sans lien organique, sous la tutelle plus ou moins débonnaire des comtes de Savoie, puis de LL.EE. de Berne. Cette absence de structure formelle s'est prolongée après la création du Canton de Vaud, jusqu'au XXe siècle.

Avec les Abbayes vaudoises, nous entrons dans un royaume d'initiés. Partout ailleurs, une abbaye évoque des religieux paisibles, retirés dans des lieux de culte consacrés à la prière et à la médiation. Le Pays de Vaud fait exception ! Ici, le terme signifie fête populaire, concours de tir et vin coulant à profusion.

Dans un monde en perpétuelle évolution, le maintien de cette coutume originale est un phénomène digne d'admiration et d'intérêt. Au-delà d'une tradition sympathique, fidèlement conservée, on découvre un organisme toujours vivace qui se développe, se scinde, se fusionne et meurt parfois ici, pour mieux renaître ailleurs. Cette vitalité exceptionnelle a déjà intrigué bien des chercheurs et les raisons invoquées sont multiples : caractère typique des Vaudois, conservatisme lié à une structure cantonale encore largement agricole, instinct grégaire, etc. Nul doute que ces éléments ont joué leur rôle dans le maintien de cette forme d'association volontaire. Mais on ne peut expliquer cette particularité vaudoise sans remonter dans le temps. Au cours du Moyen Age, les Comtes de Savoie avaient organisé dans leurs villes et bourgades des milices de tireurs à l'arc, puis d'arquebusiers, prêtes à assurer instantanément l'auto-défense des localités et le maintien de l'ordre public.

Au besoin, les hobereaux locaux pouvaient y recruter leur « ost », leur contingent de soldats entraînés pour les suivre dans leurs chevauchées guerrières. Ces prestations paramilitaires, en principe volontaires et honorifiques, comportaient certains privilèges et avantages, tels que des prix aux meilleurs tireurs et des dispenses d'impôts ou de corvées.

Les milices du Pays de Vaud conservent leur caractère purement local et seigneurial jusqu'à l'époque décisive de son histoire, le premier tiers du XVIème siècle, où se conjuguent la conquête bernoise et l'introduction de la Réforme. Le nouveau gouvernement tenait à protéger des institutions utiles et à intégrer ces groupements de tireurs dans sa politique de défense globale, en harmonie avec la pratique helvétique.

A l'origine, les Cantons suisses, avec leurs alliés et sujets, s'étaient dotés d'une structure de milices, englobant tous les hommes libres valides de 16 à 60 ans, paysans, bourgeois ou nobles. Le Convenant de Sempach, en 1393, avait posé les bases de l'instruction militaire générale et des principes d'une stricte discipline. Durant toute la période « héroïque » de l'histoire suisse, qui se termine en 1515, l'armement de l'infanterie : grandes hallebardes, longues piques de 16 à 18 pieds et lourdes épées à deux mains, exigeait autant d'exercices d'entraînement que les armes de jet, arcs ou arbalètes. Les garçons de 8 à 16 ans se préparaient déjà à l'instruction militaire par des exercices de tir ou du maniement de la pique et de l'épée, sous le contrôle d'anciens soldats qui servaient d'instructeurs.



Photo prise aux abords de l'ancien « café chez Junod ».

MISSION DES ABBAYES

Avec la généralisation des abbayes au XVIIème, les tirs dotés de privilèges devinrent l'exception. Certes, le bailli ou son représentant étaient invités à la fête et à donner une certaine somme destinée au roi du tir, ou même à offrir une collation à l'assemblée. Mais dans bien des cas, la fortune propre des abbayes suffisait pour multiplier le nombre des prix jusqu'à permettre de distribuer à l'ensemble des membres un cadeau-souvenir de la manifestation. Par contre, le roi lui-même obtenait plus de privilèges personnels, en sus de son prix. Du reste, les plus anciens statuts l'attestent, on sent une volonté de maintenir un esprit très égalitaire au sein ces abbayes. Le terme utilisé de « confrères » et l'élection annuelle des principaux responsables, à l'exception parfois de l'Abbé-Président, le prouvait aussi. Dans les villes et bourgades dotées par les Bernois d'une milice militaire très structurée, les abbés avaient tendance à être choisis parmi les officiers, représentants des familles patriciennes qui faisaient partie des abbayes. Mais ces choix, ainsi que ceux des secrétaires et des censeurs-trésoriers, étaient soumis à un vote majoritaire de l'assemblée. Certains postes honorifiques, tels les capitaines ou lieutenants porte-drapeau, faisaient l'objet d'enchères, afin d'augmenter le trésor commun.

RENOUVEAU

Dans un pays en pleine mouvance, où la disparition des campagnes se double d'un mouvement inverse des citadins, risquant de transformer les villages environnants en banlieues-dortoirs. La paysannerie, restée fidèle à la terre, s'est transformée en profondeur, les abbayes ont, à nouveau, un rôle indispensable à jouer. Leurs fêtes de tir sont l'occasion attendue et populaire de rassembler régulièrement les « expatriés », proches ou lointains. C'est devenu la fête, ou mieux « la Fête des fêtes », qui associe dans une même ferveur les membres de l'abbaye et la grande famille villageoise, célébration joyeuse des retrouvailles de toute une population avec ses racines profondes. Malgré des variantes locales, une certaine ordonnance se retrouve partout. Nous rappelons, pour les lecteurs qui l'ignorent encore, comment se déroule de nos jours une fête bien vaudoise. La plupart des abbayes s'étendent sur trois jours, du samedi au lundi, souvent au début de l'été. Le premier jour, en général, est consacré au tir. Tôt le samedi retentissent des détonations. A Château-d'Oex, par exemple, on tire à 5 heures du matin onze coups en mémoire des onze membres fondateurs. Le canon qui tonne à l'aube à Payerne s'appelle « Adelaïde », pour rappeler la fille de la reine Berthe.

La fanfare s'arrête et joue en l'honneur d'une personnalité, puis un rafraîchissement, rouge, blanc ou rosé est servi aux musiciens.

L'appel a lieu en général à 7 heures : les membres se rassemblent en ordre militaire. On remarque avec fierté que même des tireurs très âgés répondent présents, et ces vétérans participent activement au tir. Les abbayes soucieuses de tradition tiennent à une tenue correcte. Presque tous les membres participants portent une cravate. On arbore souvent un sautoir, un cordon aux couleurs de la société ou une cocarde. On se rend au stand. Les honneurs sont rendus aux vainqueurs, la proclamation des rois et la lecture du palmarès se déroulent habituellement le même jour, voir le dimanche à midi. Cette cérémonie se déroule sur la place publique, et en présence des autorités et devant le drapeau de l'abbaye. Les cibles portent des noms « Abbaye », « Société », « Bonheur », « Rachat », etc. Dans certains endroits, le cortège se termine par un banquet. C'est l'occasion d'écouter des discours officiels. Une fête de tir vaudoise ne se conçoit pas sans demoiselles d'honneur. En général, c'est la Jeunesse qui désigne celles-ci. Leur rôle, en principe se limite à donner aux rois leur couronne de laurier lors de la proclamation des résultats. Puis on se donne le bras et l'on parade dans les rues. Enfin, les demoiselles dansent avec leur roi les trois premières danses. On appelle cette tradition la levée des danses. Ces jeunes filles peuvent même devenir membre de certaines abbayes, qui les acceptent avec plaisir. Grâce à ses particularités locales, chaque abbaye conserve son caractère original, dans le grand patrimoine commun. Profondément enracinées dans le terroir national, les fêtes témoignent leur volonté de rester fidèles à l'héritage du passé, en le retransmettant vivace, bien adapté et attrayant aux générations futures.

ABBAYE MILITAIRE DE MONTAGNY



Nous sommes une des neufs abbayes créées en 1804. Pour entrer dans cette grande famille, il faut avoir terminé sa scolarité obligatoire. La bannière est verte, avec les armoiries de Montagny, et deux fusils croisés. La devise est « Dieu et Patrie ». Le brassard (vert et blanc) est porté par les membres du Conseil et l'insigne par les confrères, lors de la fête. Elle a lieu tous les deux ans. Le classement à la cible Abbaye se fait au coup centré. Le prix commun se donne en nature pour la cible Société et en argent pour les autres cibles. Les rois pour chaque cible portent la couronne de chêne.

Aux habitantes et habitants de notre commune.

Depuis une année environ une équipe motivée prépare la fête de votre Abbaye. Elle aura lieu les 10-11-12 juin 2016. Plus que bicentenaire, elle incarne une tradition et surtout de la convivialité chaque fois renouvelée. Pour une partie de ses membres, éloignés du village pour toutes sortes de raisons, elle représente un retour aux sources bienvenu. Vivre dans un village nous donne souvent des occasions de nous rencontrer et cette fête représente la meilleure occasion de revoir aussi les anciens, narrant moult anecdotes, exagérées sûrement, après le verre de l'amitié !

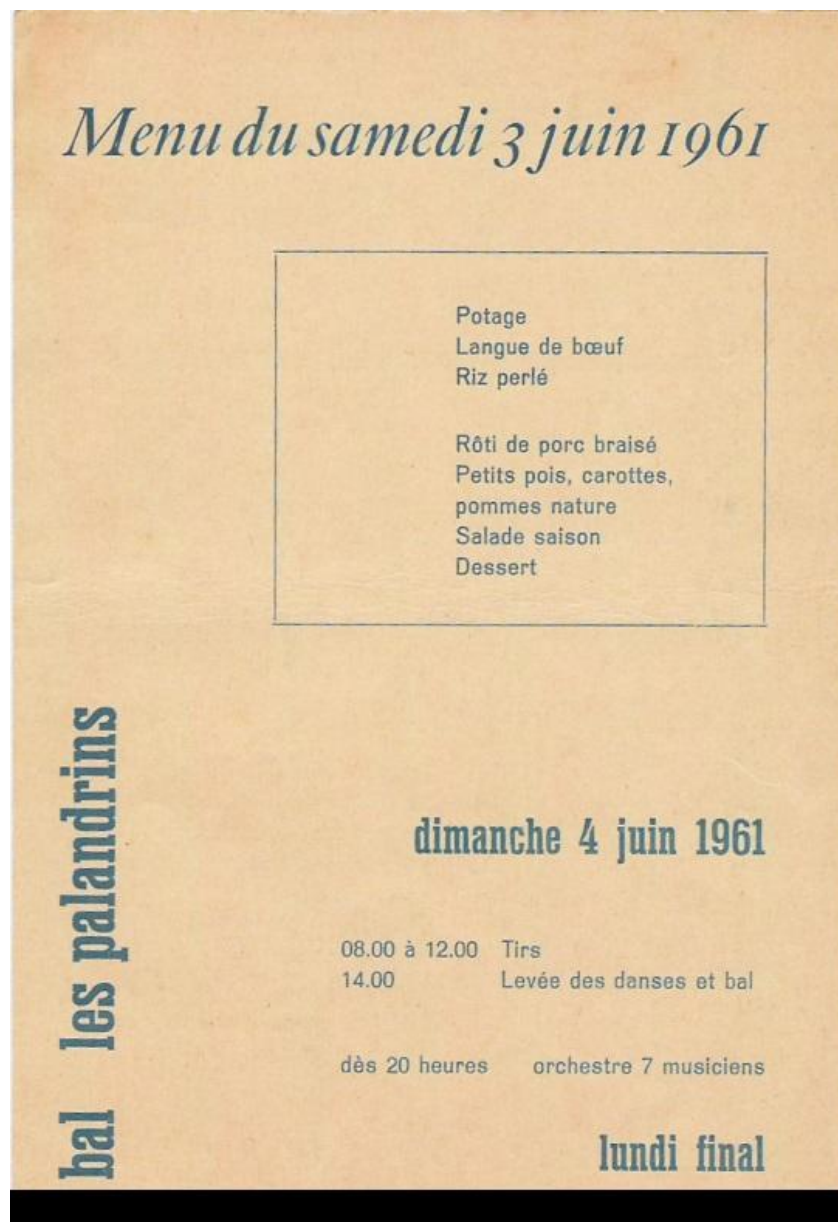
Nous vous donnons à toutes et tous rendez-vous à un moment ou à un autre afin que perdure cette communication villageoise et ainsi remercier les responsables bénévoles qui perpétuent cette noble tradition appelée Abbaye Militaire de Montagny.

Une équipe dynamique et motivée composée de :

Abbé-Président :	Alain Parisod
Lieutenant d'Abbé :	Cyril Jeanneret
Trésorier :	Benoît Haefliger
Greffier :	David Guilloud
Membre adjoint :	Christophe Martin
Membre adjoint :	Yves Steiner
Membre adjoint :	Frédéric Stoll
Membre adjoint :	Sébastien Klaus
Membre adjoint :	Grégory Beney

vous attendent durant ces trois jours de fêtes afin de perpétuer cette tradition bien ancrée dans certains villages vaudois.

Le traditionnel menu inchangé depuis de nombreuses années, vous sera mitonné par un nouveau traiteur



Au nom de l'Abbaye

Les bénévoles

Jean-Louis Klaus

Jacques-André Helfer